# L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'AIX-EN-PROVENCE et L'ASSOCIATION CAR'S RALLYE TEAM

# *2ème COURSE DE COTE REGIONALE de MAZAUGUES PROVENCE VERTE*

**Championnat de la Montagne**
**de la Ligue Régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur**
**10 et 11 octobre 2020**

**REGLEMENT PARTICULIER**
**Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.**

L'Association Sportive Automobile d'Aix en Provence (organisateur Administratif) en collaboration avec l'Association Car's Rallye Team (organisateur technique) organisent les 10 et 11 octobre 2020, et le concours de la Municipalité de MAZAUGUES une épreuve automobile régionale dénommée :

**2ème COURSE DE COTE REGIONALE DE MAZAUGUES PROVENCE VERTE**

Comptant pour la Coupe de France de la montagne 2021 – coefficient 1, pour le Championnat de la Montagne, le Championnat Jeune Espoir Montagne et le championnat féminin de la Ligue Régionale du Sport Automobile Provence-Alpes-Côte d'Azur 2020.

Le présent règlement a été approuvé par la Comité Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur sous le n° … en date du … / … / 2020 et par la F.F.S.A. sous le n° … en date du …/ … / 2020.

## Art. 1p - ORGANISATION DE LA COURSE

### 1.1P Officiels

| | | |
|---|---|---|
| Président du collège des commissaires sportifs | FREVILLE Serge | 27121 |
| Commissaire sportif | BARDIN Yannick | 46622 |
| Commissaire sportif | FOTIA Aurore | 199244 |
| Directeur de course | BONNABEL Delphine | 132992 |
| Directeur de course adjoint | RICHARD Robert | 44762 |
| Directeur de course adjoint | DUCARTERON Marc | 9003 |
| Commissaire technique responsable | FRANCOU Bertrand | 4010 |
| Commissaire technique | VERDIER Mikael | 197297 |
| Commissaire technique | FORESTELLO J-Pierre | 11620 |
| Commissaire technique | BIAGIONI Christophe | 169294 |
| Commissaire technique | MATHIEU François | 246813 |
| Relation avec les concurrents | FORESTELLO Isabelle | 138486 |
| Relation avec les concurrents | RICHARD M-Christine | 49602 |
| Relation avec les concurrents | DUCARTERON Marylin | 6840 |
| Chronométreur officiel « B » | GETTO Michel | 1525 |
| Chronométreur officiel « C » | EYRAUD Adrien | 204382 |
| Organisateur administratif – ASA AIX | BIAGIONI Norbert | 25075 |
| Organisateur technique - Car's Rallye Team | ROSSI Jonathan | |

## 1.2P Horaires

- Clôture des engagements le jeudi 8 octobre 2020, minuit.
- Publication de la liste des engagés le Vendredi 9 octobre 2020.
- Vérifications :

  **Administratives,** Vendredi 9 octobre 2020, de 18h00 à 20h00 et Samedi 10 octobre 2020 de 08h00 à 12h00 à MAZAUGUES**. (Salle des fêtes, Parking de écoles)**

  **Techniques**, Vendredi 9 octobre 2020, de 18h15 à 20h15 Samedi 10 octobre 2020 de 08h15 à 12h15 à MAZAUGUES. **(Sur votre emplacement assistance)**
- Affichage de la liste des autorisés à prendre part aux essais, le Samedi 10 octobre 2020 à 13h00.
- Essais Chronométrés : 2 montées d'essais le Samedi 10 octobre 2020 de 14h00 à 19h00
- Briefing commissaires le samedi 10 octobre 2020 à 13h00 (Parking des écoles)
- Briefing pilotes écrit distribué lors des vérifications administratives.
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le samedi 10 octobre 2020 une heure après la fin des essais.
- Course : - 2 montées de course sont prévues le dimanche 11 octobre de 8h30 à 12h30
  - 2 montées de course sont prévues le dimanche 11 octobre de 13h30 à 19h00
- Les horaires des essais, de la course et du nombre de montée de course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.
- Affichage des résultats provisoires : le Dimanche 11 octobre 2020 - 20 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.
- Parc fermé obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion ***a l'arrivée***, jusqu'à 30' après l'affichage des résultats.
- Remise des Prix le Dimanche 11 octobre 2020 à 19h30, à MAZAUGUES. **(Salle des fêtes, Parking des écoles)**
- Réunions du Collège des Commissaires Sportifs Salle motricité de l'école de MAZAUGUES :
  - 1ère Réunion : le samedi 10 octobre 2020 à 11h30

  Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

## 1.3p - Vérifications

- Les vérifications administratives et techniques auront lieu à la **Salle des fêtes, Parking de écoles pour l'administratif et à son assistance pour la technique** :

Le Vendredi 9 octobre 2020 de 18h00 à 20h00 et le Samedi 10 octobre 2020 de 08h00 à 12h00.

- Après être passés aux vérifications administratives les pilotes devront présenter leur voiture aux vérifications techniques, sous peine des pénalisations prévues par la Réglementation Montagne 2020.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage EVO CAR à Tourves.

- Taux Horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

# Art. 2p - ASSURANCES

Voir réglementation Montagne 2020.

# Art. 3p – CONCURRENTS ET PILOTES

## 3.1p- Engagements

- Les engagements sont reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'AIX EN PROVENCE**
**7, Bd Jean Jaurès - 13100 - Aix-en-Provence**
**tél. : 04 42 96 69 80 et Fax : 04 42 23 13 77**

- Les frais de participation sont fixés à : 340 €, réduits à **170 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

***Pour les licenciés de l'ASA AIX les frais de participation sont fixés à 150 €***

- Le chèque devra être à l'ordre de ***l'Association Sportive Automobile d'Aix-en-Provence***.
- Pour être valables, les engagements devront ***obligatoirement*** être accompagnés des frais de participation.
- Deux concurrents pourront courir sur une même voiture (Double monte)
- Si quatre jours avant le début de la manifestation le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 70, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.
-

Forfait : Tout conducteur devra notifier son forfait, par fax ou Email, au plus tard le jeudi 1er octobre 2020 afin d'obtenir le remboursement partiel des frais de participation.

.

***Création d'un titre de participation en Montagne :***

Autorisé pour les pilotes participant à une épreuve régionale Course de côte inscrite au calendrier FFSA uniquement pour les groupes F2000, N/FN, A/FA, FS, FC, GT Sport, GTTS. Tarif du titre 60€.

# Art. 4p – VOITURES ET EQUIPEMENTS

## 4.1P Voitures admises :

- Le nombre des voitures admises est fixé à 120.
- Concernant la répartition des voitures dans les groupes et classes, voir la réglementation Montagne 2020.

## 4.2.7 Echappement :

Toutes voitures devront être équipées d'un silencieux.
Course de Côte et Slalom :
Voitures fermées et groupe CM, niveau sonore maximal : 105 dB A maxi
Voitures de course ouvertes, niveau sonore maximal : 110 dB A maxi
La mesure sera effectuée dynamiquement en n'importe quel point du parcours et au maximum à 5 mètres du bord de la route.
Si le niveau sonore de la voiture d'un concurrent est non conforme celui-ci devra représenter sa voiture conforme lors de la montée suivante.
Pénalité si le deuxième contrôle est non conforme : annulation des temps de toutes les montées / **parcours** précédent.

# Art. 5p - PUBLICITE

Publicité obligatoire, non rachetable : (voir additif)
Publicité optionnelle : (voir additif)

# Art. 6p – SITES ET INFRASTRUCTURES

## 6.1P Parcours :

- La course de côte régionale de MAZAUGUES se déroule sur la D64. (Route de la Roquebrussanne)
  Départ : sur la D 64.
  Arrivée : sur la D 64.
  Longueur : 1100 m. Pente moyenne : 9 %
- La course se déroulera en 4 montées
- Procédure de départ classique, les temps seront pris au centième de seconde.
- Chaque voiture partira dans sa classe et dans l'ordre des groupes suivants :
  FC, F2000, N/FN, A/FA, GT sport, GTTS, CM/CN/CNF et D/E (FF, FR, F3B).
- Modalités de retour au départ : par série en convoi, en sens inverse de la course.
  Tout conducteur absent dans le convoi de sa série se verra refuser le départ de la montée.
- Parc arrivée : à leurs emplacements respectifs sur les bâches. (Aucun chargement autorisé)

## 6.2p Route course :

L'accès au départ se fera par convoi.

## 6.3p File de départ :

Rappel : Les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

## 6.5p Parc concurrents :

Les parcs concurrents seront situés :

- ⦿ Pour les voitures ouvertes : sur le parking des écoles
- ⦿ Pour les voitures fermées : dans le champ du tennis

## 6.6p Parc fermé final :

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés sera à leurs emplacements respectifs sur les bâches. (Aucun chargement autorisé)

## 6.7P Tableau d'affichage officiel :

- Le tableau d'affichage sera placé pendant toute la manifestation au à la salle des fêtes, parking des écoles (salle des vérifications administratives et remise des prix),
- Tous les documents portés à la connaissance des conducteurs sur le tableau d'affichage leurs seront opposables.
- Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

### 6.8P Permanence :

- Pendant la manifestation une permanence se tiendra dans le parc départ au 06.22.00.38.15.
- Centre de secours : Hôpital de BRIGNOLES, Téléphone : 04 94 72 66 00

## Art. 7p - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Voir réglementation générale des courses de côtes

### 7.4P Echauffement des pneumatiques

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

## Art. 8p – PENALITES

Voir réglementation générale des courses de côtes 2020.

## Art. 9p - CLASSEMENTS

- Le classement s'effectuera sur le temps de la meilleure montée de course
- Les classements officiels provisoires seront à la salle des fêtes, parking des écoles :

1 classement général
1 classement pour chacun des 8 groupes ou groupements de groupes

1 classement pour chacune des 36 classes.
1 classement féminin tiré du classement général

## Art. 10p - PRIX

### 10.2p Prix :

### Les prix en espèce sont cumulables.

| | | |
|---|---|---|
| **Classement général :** | **1er** | **160 €** |
| | **2ème** | **100 €** |
| | **3ème** | **80 €** |
| **Classement féminin :** | **1ère** | **130 €** |
| **Classement pour chacune des 36 classes :** | | |
| - **De 1 à 4 partants :** | **1er** | **80 €** |
| - **De 5 à 8 partants :** | **1er** | **100 €** |
| | **2ème** | **70 €** |
| - **Plus de 8 partants :** | **1er** | **110 €** |
| | **2ème** | **80 €** |
| | **3ème** | **60 €** |

### 10.3p Coupes

| | | |
|---|---|---|
| **Classement général :** | | **1 coupe** |
| **Classement pour chacune des 36 classes :** | **de 1 à 4 partants :** | **1 coupe** |
| | **de 5 à 8 partants :** | **2 coupes** |
| | **de 9 à 12 partants :** | **3 coupes** |

### 10.5p Remise des prix et coupes

Elle aura lieu dans la **Salle des fêtes, parking des écoles** le Dimanche 11 octobre 2020 à 19h30.

### 10.6p Remise des chèques

Les concurrents recevront, à leur domicile, les chèques correspondants à leur prix dans un délai de 8 jours.